



Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le 02/02/2024

ID : 011-211101951-20240129-022024-DE



COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

2024/004

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02/2024

Date convocation : 23.01.2024
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 9

Présents : 5
Votants : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1^{er} Adjoint - Michel COURTESOLE - Olivier JURADO, 2^{ème} Adjoint - Jean-Pierre PLANCADE, conseillers municipaux.

Procurations : Anne-Laurence FRULLINI à Omar AÏT MOUH - Marie-France LOISEL à Cédric LEMOINE.

Absents excusés : Aude SALVAT-LÔ – Bernard VIE.

Secrétaire de séance : Michel COURTESOLE.

Objet : Bail emphytéotique.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1311-2,

Monsieur le maire rappelle qu'afin de permettre la réalisation de logements sociaux, la commune est propriétaire d'un immeuble situé 89 rue Centrale. Cet immeuble étant inoccupé et afin de réaliser le but poursuivi, il est opportun de le mettre à la disposition d'Alogéa, ceci par bail emphytéotique administratif pour l'euro symbolique. Ce bail aurait une durée de 55 ans à compter du 1^{er} mars 2025 pour se terminer le 1er mars 2080.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

- La mise à disposition par bail emphytéotique à l'euro symbolique, pour le compte d'Alogéa, de l'immeuble communal situé 89, rue Centrale, 11400 Laurabuc.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Cédric LEMOINE.